



**Sport sécuritaire et sauvegarde dans le sport :
Revue et synthèse de la littérature**

Préparé par le Centre de documentation sur le sport (SIRC)

Dernière mise à jour : mars 2023

Remerciements

Le Centre de documentation sur le sport (SIRC) remercie le Dr Joseph Gurgis, PhD, d'avoir revu, corrigé et commenté le contenu de cette revue de la littérature.

Introduction

La pratique du sport est encouragée pour sa capacité à offrir aux participantes et participants des possibilités de développer la compréhension mutuelle, le franc-jeu et le travail d'équipe, en plus de procurer de nombreux avantages pour la santé (Tuakli-Wosornu & Kirby, 2022). Le sport est également considéré comme un moteur de changement social positif et une plateforme pour célébrer l'humanité (Hedges, 2014 ; Tuakli-Wosornu & Kirby, 2022). Jusqu'à récemment, la dynamique de pouvoir qui existe entre les dirigeants sportifs et les participants, la nature non réglementée du sport et le désir croissant de « gagner à tout prix » (Kerr et coll., 2014) n'avaient pas fait l'objet d'une grande attention.

C'est cet aspect du sport qui contribue aux cas de maltraitance (Kerr et coll., 2014). Dans les études mondiales, entre 40 % et 79 % des athlètes ont signalé des cas de violence psychologique (MacPherson et coll., 2022). Dans une enquête menée auprès de plus de 1 000 athlètes canadiens âgés de 14 à 17 ans, 79,2 % ont fait état d'au moins une expérience de violence psychologique, 39,9 % de violence physique, 35,7 % de négligence et 28,2 % de violence sexuelle (Parent & Vaillancourt-Morel, 2021). Au niveau du sport national canadien, sur 1 000 athlètes actuels et à la retraite, 75 % ont déclaré avoir subi au moins un comportement préjudiciable dans le contexte du sport, principalement sous la forme de violence psychologique et de négligence (Willson et coll., 2021). Pendant des siècles, le sport a fonctionné comme un organisme non réglementé, ce qui signifie que les cas de maltraitance physique, mentale et émotionnelle ont tendance à ne pas être suivis ou évalués par un tiers et que les auteurs de cette maltraitance ne sont souvent pas tenus pour responsables (Kerr et coll., 2014).

L'expression « sport sécuritaire » est désormais largement acceptée pour désigner le droit des athlètes à participer à des activités sportives sans subir de mauvais traitements ou toute forme de violation des droits de la personne (comme l'intimidation, la négligence et les abus physiques, psychosociaux et sexuels). Au départ, ce corpus de littérature a adopté une approche « protectrice » ou « réactive » du sport sans risque, en se concentrant sur l'élimination de la maltraitance au niveau individuel par le biais de programmes de sensibilisation et de l'élaboration de codes de conduite, de politiques et de procédures (Owusu-Sekyere et coll., 2021).

La sauvegarde vise à adopter une approche plus proactive, fondée sur les valeurs et centrée sur l'athlète pour faire progresser le sport sécuritaire (MacPherson et coll., 2022). Les chercheurs suggèrent en outre que pour être vraiment efficaces, les initiatives en matière de sport sécuritaire doivent être fondées sur les droits de la personne et la sauvegarde et s'en inspirer (Gurgis et coll., 2023).

Bien qu'un plus grand nombre d'organismes aient intégré des stratégies de sport sécuritaire dans leur mandat en réponse à la prévention de la maltraitance, cette revue de la littérature démontre la nécessité d'une protection accrue, ainsi que de l'évaluation et de la mise à jour de ces initiatives sur une base continue (MacPherson et coll., 2022). Les [cas de maltraitance](#) toujours [très médiatisés](#) amplifient le besoin de programmes sportifs plus efficaces et fondés sur des données probantes, en particulier pour ceux qui reçoivent moins d'attention de la part des médias, malgré la prévalence de la maltraitance évidente à tous les niveaux et dans tous les types de sport (Parent & Vaillancourt-Morel, 2021).

But et objectifs

L'objectif de cette revue de la littérature est de résumer la recherche sur les initiatives de sauvegarde dans le sport et d'évaluer la qualité des preuves qui sous-tendent ces initiatives. Notre objectif, par le biais de ce résumé, est de souligner l'importance des initiatives de protection fondées sur des données probantes pour la mise en œuvre efficace de la sécurité dans le sport, ainsi que la disponibilité de ces données pour toutes les personnes impliquées dans le sport (y compris les entraîneurs, les parents, les tuteurs et les officiels). Nous avons cherché à répondre aux questions suivantes :

1. Qu'est-ce que la sauvegarde dans le sport ?
2. Quels sont les types d'initiatives et d'approches de sauvegarde existant dans le sport ?
3. De quelle qualité sont les preuves dont nous disposons pour soutenir ces initiatives et ces approches en matière de protection ?

Stratégie de recherche

Pour cette étude, le SIRC a consulté deux bases de données primaires : Google Scholar et SPORTDiscus. Les termes et expressions utilisés dans la recherche (en anglais) comprenaient « Safe Sport », « safeguarding », « safeguarding in sport », « Safe Sport initiatives » et « safeguarding initiatives ». Nous avons identifié des articles supplémentaires en effectuant une recherche manuelle dans les listes de référence des articles clés inclus dans cette revue. Nous avons inclus les études qui avaient fait l'objet d'un examen par les pairs et qui avaient été publiées en anglais. Au total, nous avons identifié 29 articles à inclure dans cette revue.

Sommaire des résultats

1.1 Qu'est-ce que la sauvegarde dans le sport ?

1.1.1 Définir le sport sécuritaire

Un environnement sportif sécuritaire est décrit par les chercheurs comme un environnement respectueux, équitable et exempt de violence pour tous les individus impliqués dans le sport (Mountjoy et coll., 2016, 2021). Selon Gurgis et coll. (2023), un environnement sportif sécuritaire regroupe trois composantes :

1. La sécurité environnementale et physique (un environnement sécuritaire, exempt de tout danger physique lié à l'équipement et au dopage)
2. La sécurité relationnelle (relations exemptes d'abus sexuels, de violence corporelle, d'abus psychosociaux ou de négligence)
3. Optimiser le sport (programmes qui donnent la priorité au développement positif, aux droits d'inclusion, à l'accessibilité, à l'équité et à la sécurité)

Bien que le terme lui-même soit plus récent dans le secteur du sport, l'intention derrière le sport sécuritaire est présente depuis des décennies. Par exemple, en 1986, Brackenridge et Lyons ont reconnu que les normes de performance fixées pour les athlètes étaient de plus en plus élevées et ont préconisé la mise en œuvre d'un code de pratique pour les entraîneurs et les dirigeants sportifs dûment qualifiés afin d'optimiser le bien-être et le potentiel des athlètes.

En 1996, Sport Canada a mis en place [le Cadre de financement en matière de sport \(CFS\)](#) qui exigeait des organismes nationaux de sport (ONS) qu'ils disposent d'une politique en matière de harcèlement et d'abus accessible au public, ainsi que d'agents chargés de la lutte contre le harcèlement.

En 2006, le Comité international olympique (CIO) a organisé sa première [réunion de consensus sur le harcèlement et les abus sexuels dans le sport](#) (MacPherson et coll., 2022). Malgré l'attention accrue portée à la nécessité de créer des environnements sportifs plus sécuritaires depuis la publication de la première déclaration de consensus, les principaux experts dans ce domaine affirment que la promotion du sport sécuritaire a été difficile (Gurgis & Kerr, 2021 ; Kerr & Stirling, 2019 ; Owusu-Sekyere et coll., 2021 ; Rhind & Owusu-Sekyere, 2018).

Tout d'abord, il n'existe pas de définition généralement acceptée du sport sécuritaire ou de cadre pour comprendre et faire progresser le sport sécuritaire dans la littérature scientifique (Gurgis & Kerr, 2021 ; Gurgis et al., 2023 ; Kerr & Stirling, 2019). Par conséquent, les organisations ont dû faire face à des incohérences terminologiques (Gurgis et coll., 2023 ; Kerr & Stirling, 2019 ; Owusu-Sekyere et coll., 2021). Bien que la plupart des définitions reflètent un environnement sans préjudice, des incohérences même mineures peuvent entraver la compréhension, la reproductibilité, la transférabilité et l'avancement de la recherche et de la pratique (Kerr & Stirling, 2019 ; Owusu-Sekyere et coll., 2021).

Par exemple, au Canada, certains chercheurs conceptualisent le sport sécuritaire par le biais de la « maltraitance », qui a été adoptée dans la sensibilisation et les politiques (Gurgis et coll., 2022). Par exemple, tous les ONS canadiens doivent mettre en œuvre et respecter le [Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport \(CCUMS\)](#). Dans le cadre du CCUMS, la maltraitance est définie comme tout problème grave qui nuit à la santé, au bien-être, à la performance et à la sécurité des individus, des communautés et de la société. Elle comprend la maltraitance et la négligence psychologiques, physiques et sexuelles. Selon le CCUMS, les individus devraient pouvoir raisonnablement s'attendre, lorsqu'ils participent à un sport au Canada, à ce que ce soit dans un environnement exempt de toute forme de maltraitance et qui traite chaque individu avec dignité et respect. En revanche, d'autres chercheurs canadiens utilisent des termes tels que « abus » et « harcèlement » dans leur définition du sport sécuritaire (Kirby & Demers, 2013).

1.1.2 Définition de la sauvegarde

Le terme « sauvegarde » est un autre terme qui gagne du terrain. Il est dérivé de la législation sur la protection de l'enfance et utilisé dans la législation relative au sport au Royaume-Uni et en Irlande (Hedges, 2014 ; Gurgis et al., 2023). Il repose sur quatre principes fondamentaux :

1. Protéger les enfants contre la maltraitance
2. Prévenir les atteintes à la santé ou au développement des enfants
3. Veiller à ce que les enfants grandissent en bénéficiant de soins sécuritaires et efficaces
4. Prendre des mesures pour permettre à tous les enfants et les jeunes d'obtenir les meilleurs résultats possibles

La sauvegarde diverge du sport sans risque en ce sens qu'elle vise non seulement à créer des environnements sportifs exempts de danger, mais aussi à utiliser le sport comme moyen de faire progresser les droits de la personne (Gurgis et coll., 2023 ; Kerr & Stirling, 2019). La sauvegarde devient alors une mesure des droits de la personne et de la sécurité des athlètes

(Kerr & Stirling, 2019). C'est pourquoi la sauvegarde et les initiatives qui y sont associées sont devenues plus courantes et défendues par les chercheurs en Amérique du Nord.

La sauvegarde est le plus souvent définie comme une action visant à promouvoir le bien-être d'une ou un athlète et à la ou le protéger contre tout préjudice (Mountjoy et coll., 2021). Elle comprend en outre l'élaboration de politiques, de programmes éducatifs, de voies de signalement et de mécanismes d'enquête. Par exemple, en 2016, le CIO a mis à jour toute sa documentation concernant le harcèlement et a publié le premier cadre de sauvegarde pour les Jeux olympiques (Mountjoy et coll., 2021 ; MacPherson et al., 2022).

La sauvegarde peut être réalisée dans le sport **pendant** l'entraînement et la compétition (respect des pratiques et des politiques), **autour du** sport (promotion d'une prise de décision sécuritaire) et **par le** sport (programmes de sport pour le développement ; Hedges, 2014 ; Owusu- Sekyere et coll., 2019). En résumé, la sauvegarde devrait fonctionner de manière à souligner aux parties prenantes du sport leur droit fondamental de participer à un sport sécuritaire et inclusif (Gurgis et coll., 2023).

Alors que l'obligation de protéger les athlètes contre les abus occupe désormais une place dans les instances dirigeantes telles que la Charte olympique et le Code d'éthique du CIO, la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant a signalé qu'il n'existait aucun mécanisme pour garantir le respect de ces obligations par le CIO et d'autres fédérations sportives internationales (MacPherson et coll., 2022). Cela nous amène au deuxième défi à relever pour faire progresser le mouvement pour un sport sécuritaire. Il s'agit de la qualité des initiatives de sauvegarde (Kerr et coll., 2014).

Par exemple, les chercheurs de Canadian Safe Sport ont constaté que les initiatives de sauvegarde dans quatre pays différents (Australie, Canada, États-Unis, Royaume-Uni) n'étaient pas fondées sur des données probantes et n'avaient pas été évaluées (Kerr et coll., 2014). C'est pourquoi les chercheurs ont commencé à étudier la qualité des données probantes à l'appui de diverses initiatives dans le secteur afin de déterminer leur potentiel réel d'efficacité (Kerr et coll., 2014 ; MacPherson et al., 2022 ; Mountjoy et coll., 2020 ; Rich & Gilles, 2015).

1.2 Initiatives de sauvegarde dans le sport

1.2.1 Études de cas de sauvegarde

1.2.1.1 Jeux olympiques de la jeunesse 2018

Mountjoy et ses collègues (2020) ont interrogé des athlètes sur leurs expériences aux Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) de 2018 à Buenos Aires. Les JOJ sont composés d'athlètes âgés principalement de 15 à 18 ans et les Jeux de 2018 avaient pour objectif de mettre l'accent sur le sport sécuritaire et d'utiliser des stratégies de sauvegarde. En fait, le cadre des JOJ pour la sauvegarde des athlètes a été élaboré pour ces Jeux afin de clarifier la politique et les procédures de prévention, de signalement et de gestion des incidents de harcèlement et d'abus.

En outre, un espace physique a été dédié à des fins éducatives. Cet espace faisait partie du programme éducatif Athlete365 récemment mis en place par le CIO, qui vise à fournir un soutien et des conseils en matière de développement aux jeunes athlètes, aux propriétaires et aux organisateurs. L'espace était situé au cœur de la place du village olympique afin de faciliter l'accès et l'attention et se composait de cinq stands : (1) antidopage, (2) manipulation

anticompétition, (3) possibilités d'apprentissage après la carrière, (4) solidarité olympique et (5) sport sécuritaire. Le stand « Sport sécuritaire » a été conçu avec des survivants de harcèlement et d'abus. Sept experts internationaux en matière de protection, 2 experts par expérience (survivants) et 6 volontaires étaient sur place.

Le programme « Sport sécuritaire » comprend un outil pédagogique basé sur des scénarios pour aider les athlètes à identifier les limites morales et éthiques, un film d'animation pour sensibiliser et identifier les ressources, et un « engagement » où les participantes et participants reçoivent une photographie d'eux-mêmes s'engageant à adhérer aux valeurs du sport sécuritaire.

Les Fédérations internationales ont également organisé des journées thématiques de sensibilisation dans le village olympique. Il s'agissait par exemple de journées consacrées à la sécurité des médias sociaux et à la cyberintimidation, ainsi qu'à une vue d'ensemble du harcèlement et des abus dans le sport.

Comme il s'agissait d'une nouvelle approche des JOJ, Mountjoy et ses collègues (2020) ont interrogé les athlètes sur leurs expériences. Grâce à cette enquête, les chercheurs ont appris que la cohorte multinationale d'athlètes ne connaissait pas le concept de harcèlement dans le sport. Lorsqu'on leur a demandé de définir ce qu'était un sport sécuritaire, les athlètes ont associé le concept à la sécurité physique et environnementale, au franc-jeu et au sport sain, plutôt qu'à un sport exempt de harcèlement et d'abus. Près de la moitié (46 %) des athlètes ont exprimé leur surprise en apprenant les différentes formes de harcèlement et d'abus faisant partie de la définition.

Malgré ces résultats, 72 % des athlètes ont jugé les outils pédagogiques bons ou excellents. Cela démontre que le groupe d'âge était réceptif aux outils et au style d'apprentissage mis en œuvre lors d'une compétition sportive d'élite. En outre, les experts et les bénévoles ont déclaré que les outils pédagogiques étaient bien conçus, adaptés à l'âge, pertinents pour le sujet traité et attrayants pour le public cible.

Il est important de noter que cette recherche a démontré que les initiatives éducatives axées sur la sécurité dans le sport devraient intervenir dès le début de la pratique sportive et qu'elles sont réalisables lors de grandes manifestations.

1.2.1.2 Programme de formation des moniteurs en sécurité aquatique de la Croix-Rouge canadienne (CRC)

En 2015, Rich et Giles ont examiné un module de formation à la sécurité culturelle piloté par le programme de formation des moniteurs en sécurité aquatique de la Croix-Rouge canadienne (CRC).

La CRC propose un programme de natation qui consiste en l'apprentissage des techniques de base de la natation et de la sécurité aquatique, et qui constitue une voie de développement pour des sports tels que la natation de compétition, la natation synchronisée et le water-polo.

Pour dispenser le programme de natation de la CRC, les personnes doivent suivre le programme de formation des moniteurs afin d'obtenir la certification de moniteur de sécurité

aquatique. Les participantes et participants à cette étude étaient des moniteurs du programme de natation de la CRC qui avaient différents niveaux d'expérience et de qualification.

L'approche de la sécurité culturelle est une approche qui reconnaît les relations de pouvoir impliquées dans la relation entre le prestataire et le bénéficiaire. Elle a d'abord été développée en Nouvelle-Zélande pour aider les infirmières à offrir des soins de santé plus significatifs et plus efficaces aux peuples indigènes de Nouvelle-Zélande. Depuis, elle a été appliquée de la même manière pour fournir des services de santé plus significatifs aux peuples autochtones du Canada.

Une approche de la sécurité culturelle exige que le destinataire détermine s'il a fait l'expérience d'interactions ou d'environnements respectueux et culturellement sains. La sécurité culturelle ne consiste pas seulement à connaître les autres cultures, mais aussi à être conscient de soi. Les responsables de programmes sont appelés à réfléchir à leurs propres normes, valeurs, croyances et pratiques afin de comprendre comment la culture peut influencer sur leurs interactions avec les participantes et participants.

Dans le cadre de ce programme pilote, les chercheurs ont proposé un module de formation à la sécurité culturelle à quatre programmes de développement de la CRC différents. L'approche de la sécurité culturelle s'est concentrée spécifiquement sur les discours de la blancheur et de la similarité qui se manifestent dans la natation et la sécurité aquatique. Le module comprenait trois composantes de la sécurité culturelle : la promotion de l'autoréflexion, la compréhension de l'exclusion et l'application à des scénarios possibles.

Pour le programme, diverses activités et incitations facultatives ont été fournies et pouvaient être utilisées en fonction du style d'enseignement du moniteur et des besoins des étudiants. Tout d'abord, les participantes et participants ont été encouragés à explorer leur(s) propre(s) culture(s) et à y réfléchir de manière critique. Pour ce faire, elles et ils ont discuté de la culture au sens large, puis de ses aspects les plus inconscients. Ensuite, elles et ils ont été amenés à discuter des diverses façons dont l'inclusion et l'exclusion peuvent se manifester dans les programmes de natation et de sécurité aquatique, ainsi que des façons dont les moniteurs et les organisations peuvent s'efforcer d'éviter les pratiques et les conditions d'exclusion. Enfin, les participantes et participants ont reçu des scénarios qu'ils ont étudiés et dont ils ont discuté en groupe afin d'appliquer leur réflexion.

Après avoir interrogé les moniteurs et les stagiaires du programme, Rich et Giles (2015) ont noté qu'il était évident que les moniteurs appréciaient le programme et souhaitaient offrir des programmes de natation inclusifs. Cependant, il y avait une résistance à modifier la programmation en raison du désir de promouvoir l'équité pour tous les nageurs et d'éviter la confrontation avec les parents.

Il a également été déterminé que la CRC devrait offrir des ressources et une formation en matière de sécurité culturelle non seulement au niveau de la formation, mais aussi au niveau de l'organisation. Une formation à la sécurité culturelle à plusieurs niveaux permettrait aux gestionnaires et aux décideurs du secteur aquatique de réfléchir à leurs pratiques habituelles et d'apprécier la complexité de l'offre de programmes inclusifs et accommodants.

1.2.2 Études sur les initiatives de protection des athlètes accessibles au public

Deux études ont examiné le contenu et la mise en œuvre des initiatives de protection des sportifs accessibles au public (Kerr et coll., 2014 ; MacPherson et al., 2022).

Tout d'abord, Kerr et coll. (2014) ont évalué 7 initiatives de protection des athlètes accessibles au public dans 4 pays :

1. [Jouer selon les règles](#) (Australie)
2. [Le programme Dis-le !](#) et [Respect et sport](#) (Canada)
3. [Safe4Athletes](#) et [Safe to Compete](#) (États-Unis)
4. [Child Protection in Sport Unit \(CPSU\)](#) et [Children First](#) (Royaume-Uni)

Pour être incluses dans l'étude, les initiatives devaient se concentrer spécifiquement sur la maltraitance et la protection des enfants dans le sport, permettre aux organisations d'accéder aux informations et aux ressources, et être disponibles en anglais.

Grâce à une analyse en ligne, les chercheurs ont constaté que toutes les initiatives faisaient référence à la réduction des risques et abordaient la question des abus sexuels dans leur contenu. En outre, 6 des 7 initiatives faisaient référence à des notions de sensibilisation, traitaient de la violence physique et de la violence psychologique. En revanche, seules 4 des 7 initiatives abordaient la question de la négligence. En ce qui concerne la diffusion, toutes les initiatives ont fourni du matériel pédagogique et se sont engagées dans différents modes de diffusion, mais seules trois d'entre elles ont utilisé les médias sociaux comme tactique de diffusion.

Les chercheurs ont conclu que toutes les initiatives étaient « axées sur la protection » au lieu de promouvoir le bien-être général. Les références à l'abus de pouvoir et à la vulnérabilité des enfants étaient absentes, de même que le contenu lié aux questions de mentalité « gagner à tout prix ».

Deuxièmement, MacPherson et coll. (2022) ont évalué les stratégies de sauvegarde de trois organisations, qui ont notamment chevauché le CPSU au Royaume-Uni :

- [US Centre for SafeSport](#) (États-Unis)
- [Unité de protection des enfants dans le sport](#) (Royaume-Uni)
- [Sport Integrity Australia](#) (Australie)

Pour commencer, MacPherson et coll. (2022) ont noté que la méthode la plus courante de diffusion du contenu était celle des modules d'apprentissage en ligne, bien que d'autres méthodes de diffusion aient été utilisées, comme les balados, la formation en face à face et la réalité virtuelle.

Les publics visés par le matériel éducatif comprenaient les entraîneurs, les parents et les tuteurs, les athlètes, les membres des comités, les administrateurs et les bénévoles. La plupart des organisations proposent également des cours spécialisés pour des publics spécifiques tels que les professionnels de la santé.

Ajoutant aux conclusions de Kerr et de ses collègues (2014), les chercheurs ont reconnu que les organisations développaient généralement les programmes de sensibilisation au sport sécuritaire de deux manières : (1) par le biais d'un contenu créé par l'organisation elle-même, ou (2) par le biais de partenariats avec des experts en protection de l'enfance (dans le sport et en dehors du sport). Par exemple, Sport Integrity Australia propose des formations sur le sport sécuritaire par l'intermédiaire d'organisations partenaires, telles que Play by the Rules, tandis

que le US Center for SafeSport produit et propose ses propres cours de sensibilisation et de prévention de la maltraitance.

Conformément aux conclusions de Kerr et de ses collègues (2014), MacPherson et coll. (2022) ont déterminé que la CPSU et Sport Integrity abordaient les quatre types de maltraitance (négligence, abus physique, sexuel et émotionnel), tandis que le US Center for Safe Sport ne mentionnait pas la négligence.

En ce qui concerne le contenu, tous les organismes ont abordé les processus de signalement et chacun a traité des signes et symptômes de maltraitance. Les parties prenantes du sport ont également été informées des étapes à suivre pour répondre aux révélations de mauvais traitements de la part de jeunes athlètes (par exemple, déterminer quand partager les inquiétudes avec les parents). L'équipe de recherche a constaté qu'en général, les programmes mettaient l'accent sur les rôles des intervenants en matière de sécurité dans le sport, à l'exception du CPSU qui incluait du contenu sur la fréquence et la nature des contacts des intervenants avec les jeunes sportifs exclusivement (par opposition aux participantes et participants de tous âges ; MacPherson et coll., 2022).

1.3 Approches proposées pour la sauvegarde dans le sport

1.3.1 Approches culturelles de la sauvegarde

À ses débuts, la sauvegarde s'est principalement concentrée sur l'individu et l'organisation, malgré les recherches qui suggèrent une interaction entre les influences individuelles, organisationnelles et systémiques telles que la culture (Owusu-Sekyere et coll., 2021). Dans cette veine, certains chercheurs soutiennent que les initiatives de sauvegarde doivent cibler le changement culturel comme moyen d'aborder les facteurs tangibles (tels que les espaces physiques et les documents de politique) et intangibles (tels que les attitudes et les comportements) qui influencent le sport sécuritaire (Komaki et coll., 2021 ; Owusu-Sekyere et al., 2021 ; Rich & Giles, 2015).

La culture actuelle et la mentalité croissante de « gagner à tout prix » dans le sport, en particulier le sport jeunesse, sont décrites comme nuisibles et comme l'un des principaux facteurs contribuant à la maltraitance (Komaki et coll., 2021 ; Owusu-Sekyere et coll., 2021). Pour répondre à la nécessité d'un changement culturel, Komaki et coll. (2021) ont proposé une stratégie, connue sous le nom de « carottes et bâtons », qui a fait ses preuves dans d'autres secteurs. Cette stratégie de sauvegarde est basée sur la théorie du renforcement positif (Skinner, 1953).

La théorie du renforcement positif est une théorie bien établie qui se concentre sur l'environnement d'une personne et sur l'ajout d'un résultat positif, agréable ou souhaitable à la suite d'un comportement. En tant que moteur principal de la motivation humaine, l'efficacité des méthodes de renforcement positif dans d'autres secteurs est considérable. Par exemple, des expériences contrôlées en dehors du sport utilisant cette théorie ont démontré des taux de réussite allant jusqu'à 93 %.

Komaki et Tuakli-Wosornu (2021) suggèrent que les équipes soient récompensées pour avoir cultivé une culture positive jugée par les athlètes eux-mêmes. Par exemple, on peut demander aux athlètes de remplir une liste de contrôle hebdomadaire (en ligne) sur la sauvegarde. Dans la liste de contrôle proposée par les chercheurs, les athlètes devraient répondre à des

questions portant sur trois thèmes : la camaraderie, le leadership et le bien-être. Au lieu de poser des questions directes sur des actes répréhensibles, les questions sont posées de manière à obtenir des commentaires et un retour d'information. Les données individuelles resteraient confidentielles et seuls les résultats du groupe seraient communiqués aux directeurs sportifs, aux autorités sportives ou à d'autres responsables sportifs.

Dans ce modèle, des graphiques de rétroaction seraient distribués aux participantes et participants pour qu'ils puissent constater leurs progrès, discuter des suggestions pour la semaine suivante et s'ajuster en conséquence. Les entraîneurs en difficulté ont la possibilité de demander des conseils, tandis qu'un directeur sportif, par exemple, peut reconnaître les entraîneurs qui se sont beaucoup améliorés ou qui ont accompli de grandes choses. Des célébrations d'équipe peuvent être organisées chaque mois et les résultats partagés avec les principaux responsables de l'équipe et les commanditaires.

Cette approche repose sur l'idée que les participantes et participants au sport peuvent être plus motivés pour modifier leur comportement lorsque des conséquences positives telles que la reconnaissance et les commentaires encourageants (« carottes ») sont utilisées plutôt que des conséquences négatives telles que les sanctions et les renvois (« bâtons »).

Plutôt que d'attendre que des abus soient signalés, les organisations sportives et les dirigeants pourraient utiliser cette approche comme mesure de protection pour favoriser des environnements positifs et encourageants qui permettent aux athlètes de s'exprimer. En utilisant une mesure de protection où les athlètes soulignent les comportements positifs (plutôt que de signaler uniquement les comportements négatifs), la dynamique du pouvoir change. En utilisant les données de la liste de contrôle, les entraîneurs peuvent être reconnus pour leurs réalisations positives et la rétroaction collective ouvre des possibilités de croissance.

La théorie qui sous-tend cette stratégie de sauvegarde suggère que la promotion d'une culture positive et centrée sur l'athlète démontre que les organisations sportives se soucient des autres et peuvent également prévenir les abus physiques, sexuels et émotionnels (Komaki et coll., 2021 ; Owusu-Sekyere et coll., 2021). Il est important de noter que cette approche permet aux athlètes de s'exprimer.

D'un autre côté, il est important de reconnaître que ce modèle de renforcement nécessite un changement de paradigme, passant de l'acte répréhensible à l'acte acceptable et de la punition à la récompense. Plutôt que d'éliminer les « pommes pourries », l'accent est mis sur la transformation de la culture, ce qui prend du temps (Komaki et coll., 2021 ; Owusu-Sekyere et coll., 2021).

1.3.1.1 Stratégies d'engagement des survivants

Une autre approche proposée pour la sauvegarde consiste à faire participer les survivants de mauvais traitements à l'élaboration d'initiatives de sauvegarde (Gattis & Moore, 2022 ; Mountjoy et al., 2022 ; Willson et coll., 2021). L'engagement des survivants s'aligne sur l'approche des Nations Unies de la violence centrée sur le survivant et a été mis en œuvre avec succès dans d'autres domaines tels que la recherche sur le cancer, la santé mentale, la traite des êtres humains et la violence domestique (Mountjoy et coll., 2022).

Selon Mountjoy et coll. (2021), les survivants sont les mieux placés pour reconnaître les vulnérabilités d'un organisme en matière de protection, ce qui leur permet de s'adapter à ces

déficits. En outre, une approche de la protection centrée sur le survivant est censée responsabiliser les athlètes et garantir leur sécurité grâce aux expériences vécues par les survivants et à leur compréhension des abus dans le sport (Gattis & Moore, 2022 ; Wilson et coll., 2022). Dans le cadre de cette approche, les choix et l'autonomie des survivants sont prioritaires (Wilson et coll., 2022).

Il est important que les survivants ne se sentent pas exploités pour la postérité ou traumatisés à nouveau par le processus. Des stratégies d'adaptation et des possibilités pour les survivants de participer aux processus décisionnels et d'exprimer leurs préoccupations doivent être mises en place (Mountjoy et coll., 2022 ; Wilson et coll., 2022). Actuellement, il n'existe pas de lignes directrices indiquant comment impliquer les survivants de harcèlement et d'abus dans le sport dans les initiatives de sauvegarde. Toutefois, les chercheurs ont recommandé d'utiliser l'acronyme CRER, qui suggère que les survivants se sentent toujours crus, reconnus, en sécurité et valorisés (Mountjoy et coll., 2022).

En outre, les chercheurs conseillent aux organisations d'accorder la priorité à l'établissement d'un climat de confiance entre les survivants, à faire preuve d'un soutien respectueux et éthique, et à la mise en place de politiques et de procédures institutionnelles sécuritaires (Mountjoy et coll., 2022). Il est important que les survivants ne soient pas sollicités uniquement pour un témoignage, qu'ils ne soient pas considérés comme des symboles ou qu'ils ne soient pas contactés de manière paternaliste.

Il est recommandé que l'engagement se déroule en quatre phases : le préengagement, l'invitation, la collaboration et le suivi (Mountjoy et coll., 2022). Une description de ces phases et de l'acronyme CRER est présentée dans la figure 1.

Grâce à une approche de la protection centrée sur l'individu ou tenant compte des traumatismes, les survivants peuvent être en mesure de donner un aperçu des processus de manipulation, de la dynamique du pouvoir, du secret et de la culture entourant les relations abusives dans le sport. Certains survivants peuvent également avoir l'expérience de la divulgation et peuvent donner leur avis sur la manière d'améliorer les mécanismes de signalement d'une organisation (Mountjoy et coll., 2022 ; Gattis & Moore, 2022).



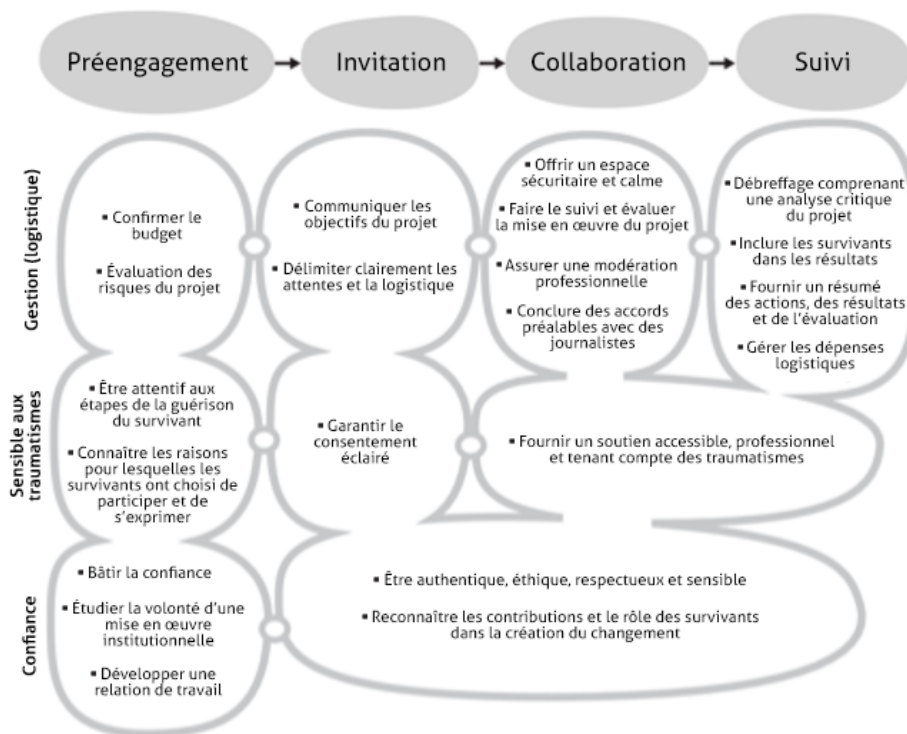


Figure 1. L'acronyme CRER (BASE, en anglais) et les phases de l'engagement des survivants (Mountjoy et coll., 2021).

1.3.1.2 Le débat autour d'une approche de justice réparatrice

Tout comme une approche centrée sur le survivant ou tenant compte des traumatismes, la justice réparatrice est une théorie de la justice qui place la victime au centre du modèle de résolution. La justice réparatrice est souvent utilisée pour traiter les conséquences d'un conflit ou d'un crime.

Rahim (2022) a suggéré que l'intégration de la justice réparatrice dans la promotion du sport sécuritaire peut garantir que les objectifs du sport sécuritaire sont atteints. Cette approche de sauvegarde est suggérée parce que les principes et les valeurs de la justice réparatrice (respect, responsabilité, réintégration et restauration) semblent s'aligner sur ceux du sport sécuritaire.

On estime en outre que ces valeurs peuvent être utilisées pour lutter contre le non-respect des règles. La mise en œuvre de ces valeurs au quotidien peut développer une plus grande empathie pour tous les membres de la communauté sportive afin qu'ils travaillent en partenariat pour faire respecter les principes du sport sécuritaire (Rahim, 2022). Lors de l'élaboration de ces lignes directrices, des pratiques de justice réparatrice peuvent être incorporées afin de placer les survivants au centre de l'ensemble du processus.

Toutefois, dans le contexte canadien, l'efficacité de cette approche par rapport à une enquête nationale ou judiciaire fait actuellement l'objet de nombreux débats. Dans le cadre d'une enquête nationale, le gouvernement est appelé à enquêter sur les cas de maltraitance (Misener & Schneider, 2023). Elle est préconisée par les chercheurs après l'échec continu des approches centrées sur l'athlète et le respect des politiques de sécurité sportive par les

organisations (Donnelly et coll., 2016). En tant que telle, l'enquête nationale est considérée comme un moyen de veiller à ce que les organisations soient tenues pour responsables (Misener & Schneider, 2023).

La justice réparatrice est considérée comme une alternative plus rapide à l'enquête nationale, car elle permet aux personnes lésées de partager leurs expériences directement avec les responsables, sans délai ni nécessité d'attendre l'action du gouvernement (Kerr, 2023). Il est également avancé que cette approche permet aux personnes concernées de contribuer à l'orientation et à la culture du système sportif (Kerr, 2023).

Toutefois, les partisans d'une enquête nationale soutiennent que cette approche ne permet pas de tenir les organisations et les individus responsables de leurs actes (Misener & Schneider, 2023). Une enquête nationale enverrait au contraire un message fort et public aux personnes impliquées dans le sport, leur indiquant qu'elles sont entendues, appréciées et protégées. Cette publicité enverrait également un message international susceptible d'établir des normes pour le sport à l'échelle mondiale (Misener & Schneider, 2023).

1.4 Les preuves à l'appui des initiatives et des approches en matière de sauvegarde

Comme le souligne cette étude, il existe une variété d'initiatives de protection et d'approches proposées pour la prévention des mauvais traitements infligés aux athlètes. Malgré cela, les cas de maltraitance continuent d'augmenter, ce qui montre que ces initiatives ne sont peut-être pas aussi efficaces, accessibles aux organisations ou rigoureusement testées. C'est pourquoi, en plus de présenter les initiatives de sauvegarde, nous avons exploré la qualité des preuves qui les sous-tendent.

Dans l'ensemble, et comme l'indiquent directement de nombreux documents examinés, il semble que les preuves de recherche à l'appui des stratégies de sauvegarde soient encore limitées.

Par exemple, Kerr et coll. (2014) ont noté qu'aucun des sites web de sauvegarde étudiés n'indiquait avoir été informé par la théorie ou la recherche ni avoir été évalué ou testé. Au contraire, la plupart des initiatives sont apparues en réponse à des cas très médiatisés de maltraitance d'athlètes. Bien que l'étude ait été publiée en 2014, Mountjoy et coll. (2022) ont pu reproduire ces résultats dans une étude similaire plus récente, suggérant que les initiatives de protection n'avaient toujours pas été évaluées.

Les initiatives ont également ciblé principalement l'individu et son entourage proche. Peu d'interventions ont porté leurs efforts au-delà de l'individu et de l'organisation et se sont plutôt intéressées au niveau systémique (par exemple, les systèmes de gouvernance internationale et la culture) qui influence les environnements et les comportements sportifs. Encore moins de ces interventions ont été évaluées (Kerr & Kerr, 2021).

De même, il existe peu de preuves ou de lignes directrices pour soutenir les approches de sauvegarde, telles que la « carotte et le bâton », l'engagement des survivants et la justice réparatrice, en particulier dans les milieux sportifs. Bien que ces approches puissent être fondées sur des théories et des cadres importants dans d'autres contextes, l'efficacité de leur application dans le contexte de la promotion d'un sport sécuritaire n'a pas encore été testée ou

évaluée dans un cadre pratique.

Il convient de noter qu'une grande partie de cette littérature se limite aux pays développés et à l'expérience de certains groupes d'athlètes. Cela signifie que les résultats sont encore plus limités aux pays dans lesquels la recherche a eu lieu (comme le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie) et ne peuvent pas être généralisés aux pays en développement ou aux athlètes d'autres groupes démographiques, comme les athlètes handicapés ou les athlètes 2SLGBTQI+, par exemple (Kerr & Kerr, 2020 ; Mountjoy et al., 2016). Plus préoccupant encore, une étude récente a montré que ces groupes sont affectés de manière disproportionnée (Gurgis et coll., 2022). Cela souligne encore davantage la nécessité d'interventions intégrant une approche de protection qui, comme le montre la présente revue, met l'accent sur les droits de la personne tels que l'équité, l'accessibilité et l'inclusion (Gurgis et coll., 2022).

Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour protéger les athlètes de tous âges, de toutes capacités, de tous sexes, de toutes ethnies et de tous milieux (Mountjoy et coll., 2016). Cela signifie qu'il faut inclure davantage de recherches sur le sport sécuritaire et la protection dans le sport dans les pays où les données sont limitées et où les populations cibles comprennent un large éventail de groupes démographiques. En outre, des recherches plus ciblées sont nécessaires sur toutes les formes de maltraitance, la nature sexuée de la maltraitance, les mécanismes de divulgation et les méthodes de prévention, la promotion et l'efficacité du sport sécuritaire et de la protection, et les méthodes de consultation des athlètes (Kerr & Stirling, 2019 ; Mountjoy et al., 2016).

Au Canada, des progrès ont été réalisés grâce, par exemple, à la [Déclaration de Red Deer de 2019](#), par laquelle les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux du sport ont affirmé leur engagement en faveur de la prévention du harcèlement, des abus et de la discrimination dans le sport. L'Association canadienne des entraîneurs (ACE) propose également une formation sur la sécurité dans le sport, et le [Bureau du commissaire à l'intégrité du sport \(BCIS\)](#) a été créé en tant que branche du [Centre de règlement des différends sportifs du Canada](#) (CRDSC) pour superviser les plaintes, les enquêtes, les évaluations et contrôler la conformité des organisations au CCUMS. Toutefois, ces mesures n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation empirique.

Kerr et coll. (2014) soulignent que si ces mesures ne sont pas fondées sur la théorie et les données empiriques, il est peu probable qu'elles soient efficaces à long terme. En outre, des définitions cohérentes du sport sécuritaire et de la sauvegarde dans le sport, ainsi que des concepts tels que l'abus, la maltraitance et le harcèlement, sont nécessaires pour permettre des comparaisons entre les niveaux de sport, les groupes démographiques et les pays (Kerr & Stirling, 2019). En l'absence de cadres et de définitions cohérents, il est probable qu'il y aura des variations dans la compréhension de ce qu'est un sport sécuritaire. Par conséquent, il est probable que les programmes, les stratégies et les initiatives varieront également (Gurgis & Kerr, 2021). Cela rend la réalisation d'un sport sécuritaire moins efficace, plus difficile et non durable.

Conclusion

Dans cette revue, nous avons résumé la recherche sur les approches et les initiatives axées sur la sécurité dans le sport et la sauvegarde dans le sport. Plus précisément, nous avons exploré les définitions du sport sécuritaire et de la sauvegarde dans le sport, les recherches publiées

sur les initiatives de sauvegarde dans le sport, les approches proposées pour la sauvegarde dans le sport et la qualité des preuves à l'appui des approches proposées et des initiatives existantes axées sur le sport sécuritaire et la sauvegarde dans le sport. Bien que cette revue ait permis d'identifier de nombreux défis liés à la mise en œuvre du sport sécuritaire et de la sauvegarde dans le sport, il a également démontré une sensibilisation et une action accrues au niveau mondial en ce qui concerne les questions de maltraitance et d'abus dans le sport.

Les principaux défis à relever pour faire progresser la sécurité dans le sport comprennent l'absence de définitions ou de cadres généralement acceptés pour comprendre et faire progresser une culture de sécurité dans le sport (Gurgis & Kerr, 2021 ; Kerr & Stirling, 2019) et des preuves limitées pour soutenir l'efficacité des initiatives, stratégies et approches de sauvegarde dans le sport (Kerr et coll., 2014 ; MacPherson et al., 2022 ; Mountjoy et coll., 2020 ; Rich & Gilles, 2015). En général, les réponses à la maltraitance dans le sport ont été réactives plutôt que proactives. Des mesures plus proactives sont nécessaires pour promouvoir la sécurité dans le sport et rassembler intentionnellement des preuves pour soutenir des orientations et des mesures efficaces à long terme.

L'idée selon laquelle les initiatives telles que les programmes de formation et les ateliers ne suffisent pas à créer des environnements sportifs sécuritaires (Gurgis et coll., 2023 ; Kerr et al., 2014 ; Rich & Giles, 2015) est cohérente dans la littérature. En plus de ces programmes, un changement culturel doit se produire là où ces initiatives sont offertes (Komaki et coll., 2021 ; Owusu-Sekyere et al., 2021 ; Rich & Giles, 2015). L'accent mis sur des facteurs supplémentaires tels que la lutte contre la « culture de la victoire à tout prix », les droits de la personne et le changement sociétal est reconnu comme la stratégie la plus prometteuse pour mettre en œuvre le changement (Gurgis et coll., 2023 ; Kerr et al., 2014). De plus, il existe des problèmes pratiques tels que la non-application des politiques de sécurité sportive et l'abus d'autorité qui peuvent et doivent être traités (Donnelly, et coll., 2016). Pour atteindre ces objectifs, il est recommandé que les initiatives s'inscrivent dans une perspective de droits de la personne et de protection, et qu'elles soient proposées au niveau individuel, mais aussi au niveau organisationnel et culturel (Gurgis et coll., 2023 ; Kerr et al., 2014).

En résumant cette revue de la littérature, nous soulignons l'importance des initiatives de sauvegarde fondées sur des données probantes pour la mise en œuvre efficace d'un sport sécuritaire aujourd'hui et à l'avenir, ainsi que la disponibilité de ces données pour toutes les personnes impliquées dans le sport (par exemple, les entraîneurs, les parents, les tuteurs et les officiels). En outre, nous avons démontré que des définitions, des cadres et des conceptualisations cohérents du sport sécuritaire et de la sauvegarde sont nécessaires pour faire progresser la transformation culturelle du secteur (Gurgis & Kerr, 2021).

Points à retenir

- Le sport sécuritaire peut être décrit comme un environnement respectueux, équitable et sans violence, tandis que la sauvegarde est une stratégie qui se veut plus proactive en adoptant une approche fondée sur les valeurs et les droits de la personne et centrée sur l'athlète pour faire progresser le sport sécuritaire.
 - Pour que les initiatives de sauvegarde soient les plus efficaces à long terme, elles doivent être fondées sur la prévention plutôt que sur la réaction, s'appuyer sur la théorie et faire l'objet d'une évaluation cohérente.
 - Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour protéger les athlètes de tous âges, de toutes capacités, de tous sexes, de toutes ethnies et de tous milieux. Cela signifie qu'il faut inclure davantage de recherches sur la sauvegarde dans le sport
-

dans les pays où les données sont limitées et où les populations cibles comprennent un large éventail de groupes démographiques.

- Diverses formes de maltraitance sont sous-étudiées et nécessitent des recherches plus ciblées, notamment la nature sexuée de la maltraitance, la prévention et les méthodes de consultation.
-

Bibliographie

Afifi, T. O., MacMillan, H. L., Boyle, M., Cheung, K., Taillieu, T., Turner, S., & Sareen, J. (2016). Child abuse and physical health in adulthood. *Health Rep*, 27(3), 10-8.

Abdul Rahim, R. B. (2022). The potential of restorative justice in advancing safe sport. *The International Sports Law Journal*, 1-11. <https://doi.org/10.1007/s40318-022-00218-1>

Brackenridge, C. H. et Lyons, K. (1986). "Problem, what problem?" Thoughts on a professional code of practice for coaches. Document présenté à la conférence annuelle de la British Association of National Coaches. Bristol, Angleterre.

Donnelly, P., Kerr, G., Heron, A. et DiCarlo, D. (2016). Protecting youth in sport: An examination of harassment policies. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 8(1), 33-50. <https://doi.org/10.1080/19406940.2014.958180>

Gattis, C. et Moore, M. (2022). A conceptual analysis of maltreatment in sports : A sport social work perspective. *Frontiers in Sports and Active Living*, 4:1017308. <https://doi.org/10.3389/fspor.2022.1017308>

Gurgis, J. J. et Kerr, G. A. (2021). Sport administrators' perspectives on advancing safe sport. *Frontiers in Sports and Active Living*, 3, 630071. <https://doi.org/10.3389/fspor.2021.630071>

Gurgis, J. J., Kerr, G. et Darnell, S. (2022). "Safe sport is not for everyone" : Equity-deserving athletes' perspectives of, experiences, and recommendations for safe sport. *Frontiers in psychology*, 13, 508-521. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2022.832560>

Gurgis, J. J., Kerr, G. et Battaglia, A. (2023). Exploring Stakeholders' interpretations of Safe Sport. *Journal of Sport and Social Issues*, 47(1), 75-97. <https://doi.org/10.1177/01937235221134610>

Hedges, A. (2014). Safeguarding in sport. *Sport in Society*, 18(5), 614-625. <https://doi.org/10.1080/17430437.2014.976010>

Kerr, G. (2023). *Instead of another judicial inquiry, we should use restorative justice to make sports safer*. The Globe and Mail. Consulté à l'adresse <https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-instead-of-another-judicial-inquiry-we-should-use-restorative-justice/>

Kerr, G. et Stirling, A. (2019). Where is safeguarding in sport psychology research and practice?. *Journal of Applied Sport Psychology*, 31(4), 367-384. <https://doi.org/10.1080/10413200.2018.1559255>

Kerr, G., Stirling, A. et MacPherson, E. (2014). A critical examination of child protection initiatives in sport contexts. *Social Sciences*, 3(4), 742-75. <https://doi.org/10.3390/socsci3040742>

Kerr, R. et Kerr, G. (2020). Promoting athlete welfare: A proposal for an international surveillance system. *Sport Management Review*, 23(1), 95-103. <https://doi.org/10.1016/j.smr.2019.05.005>

Kirby, S. et Demers, G. (2013). Sexual harassment and abuse in sport. Dans Roper EA (ed.) *Gender Relations in Sport*. Dordrecht : Sense Publishers, pp. 141-161. https://doi.org/10.1007/978-94-6209-455-0_8

Komaki, J. L. et Tuakli-Wosornu, Y. A. (2021). Using carrots not sticks to cultivate a culture of Safeguarding in sport. *Frontiers in Sports and Active Living*, 3, 625410. <https://doi.org/10.3389/fspor.2021.625410>

MacPherson, E., Battaglia, A., Kerr, G., Wensel, S., McGee, S., Milne, A., ... & Willson, E. (2022). Evaluation of Publicly Accessible Child Protection in Sport Education and Reporting Initiatives *Sciences sociales*, 11(7), 310. <https://doi.org/10.3390/socsci11070310>

Misener, L. et Schneider, A. (2023). *Abuse in Canadian sports highlights gender and racial inequities* The Conversation. Consulté sur le site <https://theconversation.com/abuse-in-canadian-sports-highlights-gender-and-racial-inequities-198869>

Mountjoy, M., Brackenridge, C., Arrington, M., Blauwet, C., Carska-Sheppard, A., Fasting, K., ... & Budgett, R. (2016). International Olympic Committee consensus statement: harassment and abuse (non-accidental violence) in sport. *British Journal of Sports Medicine*, 50(17), 1019-1029. <https://doi.org/10.1136/bjsports-2016-096121>

Mountjoy, M., Rhind, D. J., Tiivas, A. et Leglise, M. (2015). Safeguarding the child athlete in sport : a review, a framework and recommendations for the IOC youth athlete development model. *British Journal of Sports Medicine*, 49(13), 883-886. <https://doi.org/10.1136/bjsports-2015-094619>

Mountjoy, M., Vertommen, T., Burrows, K. et Greinig, S. (2020). # SafeSport : safeguarding

initiatives at the Youth Olympic Games 2018. *British Journal of Sports Medicine*, 54(3), 176-182. <https://doi.org/10.1136/bjsports-2019-101461>

Mountjoy, M., Vertommen, T., Denhollander, R., Kennedy, S. et Majoor, R. (2022). Effective engagement of survivors of harassment and abuse in sport in athlete safeguarding initiatives: A review and a conceptual framework. *British Journal of Sports Medicine*, 56(4), 232-238. <https://doi.org/10.1136/bjsports-2021-104625>

Owusu-Sekyere, F., Rhind, D. J. et Hills, L. (2021). Safeguarding culture : towards a new approach to preventing child maltreatment in sport. *Sport Management Review*, 1-23. <https://doi.org/10.1080/14413523.2021.1930951>

Parent, S. et Vaillancourt-Morel, M. P. (2021). Magnitude and risk factors for interpersonal violence experienced by Canadian teenagers in the sport context. *Journal of sport and social issues*, 45(6), 528-544. <https://doi.org/10.1177/0193723520973571>

Rhind, D., & Owusu-Sekyere, F. (2018). *International safeguards for children in sport: Developing and embedding a safeguarding culture*. Routledge.

Rich, K. A. et Giles, A. R. (2015). Managing diversity to provide culturally Safe Sport programming: A Case study of the Canadian Red Cross's swim Program. *Journal of Sport Management*, 29(3). <http://dx.doi.org/10.1123/jsm.2013-0160>

Skinner, B. F. (1953). *Science and Human Behavior*. New York, NY : Macmillan.

Tuakli-Wosornu, Y. A., et Kirby, S. L. (2022). Safeguarding reimagined : centering Athletes' rights and repositioning Para Sport to Chart a New Path. *Frontiers in Psychology*, 13, 815038-815038. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2022.815038>

Willson, E., Kerr, G., Stirling, A. et Buono, S. (2021). Prevalence of maltreatment among Canadian National Team athletes. *Journal of interpersonal violence*, 37(21-22), 19857-19879. <https://doi.org/10.1177/08862605211045096>

